

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
Annonces... 25 c. ligne
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte		Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte		Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	Monsempron-Libos. — Départ.	8h41	5h49		PARIS. — Départ.	7h45	9h40	
Mercuès	5 28	12 47	5 55	AGEN. — Arrivée.	9 59	6 44		BORDEAUX. —	10 30	4 45	
Parnac	5 43	1 7	6 7	Monsempron-Libos. — Départ.	7h49	3h31	7h34	PÉRIGUEUX. —	6 50	4 45	
Luzech	5 53	1 20	6 16	PÉRIGUEUX. — Arrivée.	40 58	5 46	41 6	Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 46	
Castelfranc	6 10	1 43	6 37	BORDEAUX. —	3 28	40 48					
Puy-l'Evêque	6 24	2 »	6 49	RODEZ. —	9 34			AGEN. — Départ.	5h50	2h	6h40
Duravel	6 36	2 14	6 58	AURILLAC. —	9 42			Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	2	7 31
Soturac Touzac	6 47	2 27	7 7	VIERZON. —	7 45	42 42	7 53				
Fumel	7 1	2 44	7 19	PARIS. — Arrivée.	42 39	4 39	3 4				
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 7	2 51	7 26								

Cahors, le 26 Novembre 1872.

La crise continue. Contrairement à certains bruits intéressés, répandus par les journaux absolument dévoués à M. Thiers, l'Assemblée nationale paraît comprendre que les circonstances actuelles sont trop graves pour qu'elle n'oppose pas la plus vive résistance aux prétentions dictatoriales du pouvoir exécutif. L'Assemblée nationale ne peut pas accepter que la République soit imposée à la France sans que les représentants de la France l'aient votée. L'Assemblée nationale ne peut pas accepter davantage que son mandataire, son délégué, se place au-dessus d'elle.

On a dit, samedi, à Paris et à Versailles, que M. Thiers faisait les plus larges concessions à la Commission chargée d'examiner la proposition Kerdrel. Cela est faux, et les correspondances que nous recevons ne nous laissent là-dessus aucun doute. Dans la journée de dimanche, le ton a changé. En effet, la Commission Kerdrel a nommé, samedi soir, pour rapporteur M. Batbie, l'un des neuf membres de la majorité.

Au dernier moment, mais tout-à-fait au dernier moment, M. Thiers fera peut-être les concessions qu'on lui a inexactement attribuées. Nous le souhaitons; mais il serait imprudent de l'affirmer.

Les divers articles que nous publions à la *Revue des Journaux* font connaître les vrais sentiments des esprits libéraux et conservateurs.

Tandis que la crise se dénoue ou se complique au sein d'une Commission, l'Assemblée poursuit paisiblement ses délibérations.

Après avoir voté la loi sur le Jury et la loi sur les Conseils généraux de l'Algérie, elle vient d'adopter la loi qui restitue à la famille d'Orléans les biens dont elle avait été dépouillée.

Les passions politiques se sont mêlées à la discussion de cette dernière loi. M. Pascal-Duprat, représentant de l'extrême gauche, s'est efforcé notamment de réveiller les haines entre les anciens partisans de la branche aînée et de la branche cadette des Bourbons. Il a trouvé l'occasion bonne pour souffler la discorde, mais ses tentatives ont échoué. A ce sujet, nous trouvons dans le *Journal officiel* l'apostrophe suivante adressée à l'orateur par M. Pagès Duport :

Pagès Duport : — Vous ne parviendrez pas à diviser des hommes qui sont et resteront unis sur le terrain des idées sociales et conservatrices.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

La question qui se pose aujourd'hui entre le gouvernement et la majorité n'est pas nouvelle. Elle s'est posée sous tous les gouvernements que nous avons eus depuis quatre-vingts ans. Elle s'est posée notamment sous le dernier régime, à l'époque de l'interpellation des 116. C'est la question même du gouvernement parlementaire; la question de savoir si le dernier mot, en matière de gouvernement, doit appartenir au pouvoir exécutif ou au pouvoir législatif, à un homme ou à une Assemblée élue par le pays.

Il y a d'un côté un gouvernement choisi par une Assemblée. Il y a de l'autre côté, la majorité de cette Assemblée. La majorité, qui représente le pays et qui a droit de parler en son nom tant qu'elle reste majorité, entend contrôler le gouvernement qu'elle a choisi; elle prétend lui donner des avis et elle n'admet pas que ses avis soient dédaignés. N'est-ce pas son droit? N'est-ce pas son devoir?

Pour nous, libéraux, la question posée dans ces termes peut-elle être un instant douteuse? Nous pourrions, en plus d'une occasion, blâmer l'usage que la majorité aura fait de son droit; mais le droit lui-même, comment viendriions-nous le contester? Dans un gouvernement de discussion le dernier mot doit appartenir à la majorité et non pas à la minorité; c'est avec la majorité et non pas avec la minorité que le gouvernement doit marcher d'accord. Le pouvoir exécutif doit être l'exécuteur des volontés de la moitié plus un des membres de l'Assemblée élective.

En est-il ainsi depuis un an? Assurément non. Le gouvernement a échappé des mains de la majorité; il faut qu'il y rentre. Et comment cela peut-il se faire? Evidemment par la constitution d'un cabinet homogène, solidaire et responsable, choisi dans les rangs de la majorité. Le procédé est simple; il est connu. Il n'y a rien à inventer en ce genre; et il est inutile de convoquer l'Académie des sciences morales et politiques pour découvrir le gouvernement constitutionnel. Il y a près de deux cents ans qu'il a été imaginé; il fonctionne depuis vingt ou trente ans dans presque toute l'Europe; et chercher aujourd'hui autre chose, c'est, selon l'expression piquante de Montesquieu bâtir Chalcédoine en ayant Byzance sous les yeux.

Le centre gauche ne nous paraît pas avoir choisi un bon moment pour lancer sa proposition constitutionnelle en cinq articles. En effet, M. Thiers est en rapport avec la commission chargée d'examiner la proposition de l'honorable M. Audren de Kerdrel.

Tout le monde connaît les étroites relations de M. Thiers avec les chefs du centre gauche. On le rendra plus ou moins responsable de l'initiative que vient de prendre ce groupe parlementaire; et comme cette initiative n'est pas de nature à plaire à la majorité, ce sera un embarras de plus dans une situation qui est déjà bien assez compliquée.

Quant à la proposition elle-même, elle contient de bonnes choses; elle en contient de contestables. Ces dernières, malheureusement sont en plus grand nombre. Ainsi le centre gauche, dans les *considérants* de sa proposition, reprend pour son compte et réédite cette assertion contenue dans le Message: à savoir que la république est le gouvernement légal de la France. Il ajoute même que ce gouvernement doit nous donner un lendemain, c'est-à-dire qu'il est définitif. Il est évident que ces affirmations vont être énergiquement contestées par la majorité.

Le centre gauche propose de prolonger les pouvoirs de M. Thiers pour quatre ans. Or, une proposition du même genre a été déjà repoussée par l'Assemblée: et il ne s'agissait alors que de trois ans. Il est difficile de croire que la majorité se déjuge sur ce point. Le renouvellement partiel ne nous paraît pas non plus en grande faveur auprès de l'Assemblée actuelle. Restent trois points: l'institution d'une seconde Chambre, la vice-présidence intérimaire, et enfin l'établissement de la responsabilité ministérielle. Sur ce dernier point, la grande majorité de l'Assemblée est évidemment d'accord avec le centre gauche. Il est clair pour tout homme sensé que l'absence d'un cabinet homogène et responsable chargé de représenter le pouvoir exécutif devant l'Assemblée, a été l'une des principales causes, sinon la cause unique de la crise actuelle. Si le ministère seul avait été battu, il se serait retiré le lendemain; on en aurait formé un autre, et nous n'aurions pas été menacés de la démission de M. Thiers.

Le dénouement naturel et pacifique de la crise ne peut donc se faire que par l'établissement de la responsabilité ministérielle. Mais il est inutile, ce nous semble, de compliquer cette question de toutes les questions constitutionnelles qu'on soulève en même temps. La responsabilité ministérielle se prouve par la pratique, beaucoup plus qu'elle ne s'établit par des lois et des décrets.

Liberté.

Une phrase du dernier discours de M. Thiers est restée gravée dans notre mémoire:

« J'ai trouvé toujours beaucoup plus sage, » a-t-il dit, de faire faire les quelques articles » de lois organiques dont nous avons besoin » par une Assemblée connue, que de les » faire faire par une Assemblée inconnue... » Voilà quelle était mon intention, voilà comment on me récompense. »

Nous avons très bien compris l'intention du président de la République; et c'est pour l'aider à atteindre le but vers lequel il tend que nous lui avons prêté notre concours. Mais, si grande que soit l'autorité d'un homme, il échoue toutes les fois qu'il prétend plier les assemblées sous sa volonté. Les coups d'Etat, si fréquents en France, l'ont bien prouvé. Que M. Thiers prenne donc la moyenne du tempérament de l'Assemblée nationale, et qu'il n'essaie pas d'obtenir d'elle l'impossible.

Gazette de France.

La majorité des conservateurs veut des garanties; c'est à M. Thiers à les lui offrir. Seulement ces garanties ne doivent plus être illusoires, mais réelles, et nous le répétons, ce qui rend difficile la solution de la question ainsi posée, c'est que M. Thiers n'ayant tenu ni les promesses faites à Bordeaux ni celles qu'il a faites au mois de juillet, les conservateurs sont bien forcés, pour ne pas jouer le rôle de dupes devant le pays, d'édicter des choses sérieuses que le chef du pouvoir exécutif ne puisse ni éluder, ni enfreindre.

Ordre.

Au point de vue de son crédit personnel, de son autorité morale comme chef du gouvernement, de son prestige comme représentant de la France au dehors, le premier mouvement de M. Thiers était évidemment le bon: il fallait qu'il se retirât, laissant à d'autres la responsabilité des difficultés qui se précipitent et s'accumulent.

Il n'est aujourd'hui au pouvoir de personne, de lui rendre ce que ces dernières journées lui ont fait perdre aux yeux de la France et aux yeux de l'Europe.

En effet, quoi qu'on fasse désormais, les concessions obtenues, les tempéraments acceptés, les sacrifices consentis, tout cela, ce n'est plus à M. Thiers qu'on le donne, c'est à l'esprit de concorde, au besoin de paix, à la crainte des luttes et des troubles. M. Thiers peut bien recevoir, et recevra probablement un pouvoir renouvelé; mais ce pouvoir sera profondément atteint dans son efficacité et dans son lustre.

Il y a des mots qu'on ne prononce jamais sur un homme ou sur un pouvoir, sans le tuer; c'est le mot qu'imprimait hier l'officieux le plus accrédité, le journal le *Soir*: « La situation, disait-il, est inquiétante, mais elle n'est pas désespérée. » Quand on est arrivé à prononcer un tel mot sur la vie d'un gouvernement, c'est qu'on touche au moment de lui tirer le drap sur le visage.

Français.

Il est évident qu'à l'heure présente, la majorité a, dans la lutte engagée, tout l'avantage: elle a pour elle toutes les inquiétudes que donne au pays le progrès menaçant du radicalisme; elle a pour elle les agitations que produit le retour si fréquent des crises gouvernementales, conséquence de l'intervention personnelle du Président dans les débats parlementaires; elle a pour elle enfin toutes les appréhensions que, depuis un an, ont causées aux hommes d'ordre les défaillances du gouvernement et ses complaisances pour la gauche. Les officieux accusent la droite de troubler le pays. Oui, vraiment, le reproche est fondé! Les charlatans reprochent aussi aux médecins de donner la fièvre aux malades.

Pour lutter contre l'Assemblée, les officieux font appel à toutes les alliances: ils compromettent ainsi les intérêts qu'ils voudraient sauver. Les conseils municipaux adressent au Président de la République des félicitations et des encouragements. Le conseil municipal de Reims a commencé, sur les inspirations qu'il a

reçues, dit-on, de M. Jules Simon. Les autres conseils ont continué. La succession va se dérouler. Mais quel esprit sérieux peut lire ces adresses, complaisamment enregistrées par le *Bien public*, sans être par là même engagé à prendre parti pour l'Assemblée? Les conseils municipaux qui approuvent la politique du message sont les mêmes qui demandent l'amnistie, réclament la dissolution, et protestent contre l'état de siège. Si les dangers d'une politique incertaine, les périls de l'équivoque avaient besoin d'être démontrés, ces adresses, ou l'éloge de la politique présidentielle se mêle à l'expression des vœux les plus révolutionnaires, offriraient la plus éloquente et la plus péremptoire des démonstrations. La majorité demande à M. Thiers de rompre avec M. Gambetta, et pour répondre à la majorité, on imagine de lui opposer des adresses où les partisans déclarés de M. Gambetta prodiguent à M. Thiers les encouragements!

Paris-Journal.

De nombreux représentants des Cours étrangères se sont rencontrés, nous dit-on, chez le chevalier Nigra, ambassadeur d'Italie, auquel ils venaient demander des nouvelles du grand meeting que les républicains veulent tenir à Rome, malgré le gouvernement italien.

Entre autres propos, on a parlé de la France et de la crise actuelle, et voici le sentiment qui se faisait jour dans cet échange d'impressions familières: Deux solutions sont en présence, disait-on; si M. Thiers l'emporte, il diminue encore l'autorité de la majorité conservatrice, et c'est le radicalisme qui triomphe indirectement sous son nom.

Dans le cas, au contraire, où la majorité obtiendrait du président ce qu'elle désire, c'est la consolidation de l'ordre en France, c'est le radicalisme battu, et, partant, l'Europe satisfaite et rassurée.

Patrie.

Depuis le discours prononcé par M. Thiers dans la commission Kerdrel et dont les familiers de la présidence ont eu le mauvais goût de communiquer le texte à leurs officieux, — inconvenance d'autant plus sensible que les membres de la commission avaient jusqu'alors strictement gardé le secret promis, — la crise semble avoir pris un caractère plus aigu. M. Thiers, en effet, que les intéressés représentaient comme enclin à la conciliation, s'est montré aussi tranchant qu'il l'avait été dans son premier discours, en réponse à l'interpellation Changarnier. Il ne se rapproche aucunement de la majorité; il ne fait pas non plus la moindre avance aux conservateurs; tout au plus semble-t-il prendre en main la direction du centre gauche, en essayant de faire croire que la politique molle et incertaine de cette nuance ondoyante et fuyante suffit pour combattre les radicaux.

Le pays sait, comme nous, où l'a mené jusqu'ici cette politique, qui a eu pour résultat de remettre sur ses pieds M. Gambetta, et de rendre l'énergie et l'espoir aux jacobins.

Le National fait cette déclaration:

Il faut que de cette dernière lutte M. Thiers sorte triomphant, et la DROITE MATÉE POUR TOUJOURS. Il faut que l'ordre, cent fois troublé par elle, soit définitivement rétabli et mis à l'abri de nouvelles atteintes, — l'ordre matériel et l'ordre moral.

Tous ces gens-là, disait Lafayette, ont assez mis de bâtons dans les roues. Quand on en prendrait un ou deux pour LES LEUR CASSER SUR LE DOS, où SERAIT LE MAL?

Voilà qui, du moins, ne manque pas de clarté. Mater la majorité, lui casser les bâtons sur le dos et faire sortir de ce conflit M. Thiers « triomphant! » tel est le programme! N'oublions pas que le *National* est officieux, républicain, libéral et tout le reste.

La République française n'admet pas que l'Assemblée souveraine ait raison contre celui qui a été élu et qui fausse son mandat. Pour elle, M. Thiers, depuis qu'il a proclamé la République n'a plus qu'à dissoudre l'Assemblée si elle le gêne:

L'Union républicaine s'est réunie dans le local ordinaire de ses séances. Elle a décidé à l'unanimité qu'elle persistait énergiquement dans ses précédentes décisions et qu'elle ne reconnaissait d'autre solution à la situation actuelle que la DISSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE.

L'Avenir national, autre radical, autre défenseur des soi-disant libertés, n'hésite pas à dire:

Les replâtrages qui vont se faire ne dissiperont pas les inquiétudes, parce qu'il restera toujours ce fait, qu'une majorité monarchique demeure maîtresse des destinées de la République.

La séance d'hier n'est pas de nature à nous faire revenir sur cette pensée, qui, depuis hier, semble être devenue la pensée commune, car partout nous n'entendons plus, comme résumé de cette séance, qu'un seul mot: dissolution.

Ainsi, il faut imposer la République à une Assemblée qui ne la veut pas, et dissoudre cette Assemblée; c'est la vieille tradition: La République ou la mort. La majorité voit clairement qu'elle n'a le choix qu'entre les deux.

Enfin le *Siècle* appelle les choses par leur nom, et il donne à M. Thiers ce conseil:

La conscience nationale n'a qu'un cri qu'on entend partout, dans la rue, dans les boutiques, dans les ateliers, dans les marchés, dans les cafés, dans la maison où s'abrite la famille, répété par les femmes elles-mêmes et que retiendront les enfants: « Mais qu'ils s'en aillent donc! » Encore une séance semblable, et la voix de l'opinion criera: « QU'ON LES CHASSE! »

Tout est là: « Qu'on les chasse! » Le *National* avait déjà dit: « Qu'on leur casse le bâton sur le dos! »

Si l'Assemblée n'est pas éclairée sur les instincts des amis de M. Thiers, c'est qu'elle ne vaudra pas l'être. Quant à l'opinion publique, nous n'aurions su trouver une meilleure occasion de l'éclairer, une fois pour toutes, sur le libéralisme des républicains.

Voilà des hommes, voilà des journaux, des partis qui, pendant vingt ans, ont tout combattu, tout nié, tout blâmé, sous le prétexte que le régime avait eu pour point de départ un coup d'Etat. Avec ce mot « coup d'Etat », tout était dit; à les entendre, il n'y avait rien de possible, rien de bon, rien d'acceptable, rien de régulier. Or, n'oublions pas que le président de l'autre République, lorsqu'il fit son coup d'Etat, n'était pas, comme M. Thiers, l'élu de l'Assemblée, mais celui de la nation, sans parler de vingt autres différences.

Et aujourd'hui, à la première occasion qu'ils supposent favorable, tous ces républicains, tous ces libéraux n'ont qu'une idée: le coup d'Etat: qu'un mot, « la dissolution; » et ce cri: « Il faut qu'on les chasse! » comme le *Siècle*, ou « il faut leur casser les bâtons sur le dos, » comme le *National*, ou « point de ménagements pour eux! » comme le *Rappel*.

Ont-ils assez joué pendant vingt ans la comédie du libéralisme; ont-ils assez menti chaque fois qu'ils se prétendaient les défenseurs des prérogatives parlementaires et les ennemis des coups d'Etat!

Pays.

On lit dans l'Événement:

Le bruit a couru à Paris et à Versailles qu'un certain nombre d'agitateurs bonapartistes avaient été arrêtés.

Nous n'avons pas la possibilité de contrôler la nouvelle, mais nous ne serions point étonnés de la voir exacte. Les meneurs bonapartistes se remuent beaucoup depuis que nous sommes en pleine crise parlementaire.

En publiant cette nouvelle, l'Événement suit ses traditions républicaines et déshonnetes qui consistent à annoncer que des arrestations ont été faites pour donner au gouvernement la pensée de les faire.

Il eût d'ailleurs été bien extraordinaire qu'on n'eût pas accusé les bonapartistes d'avoir provoqué la crise parlementaire! Toutes les fois qu'on se trouve en présence d'un embarras quelconque, on ressuscite immédiatement la grande conspiration bonapartiste pour donner le change au bon public et détourner son attention.

Pendant la Commune, les feuilles qui vivaient alors, — comme aujourd'hui l'Événement, — de calomnies et de délations, s'empressèrent d'affirmer que c'étaient les bonapartistes qui faisaient brûler les monuments et fusiller les otages. On avait vu M. Rouher et d'autres personnages du parti impérialiste distribuer de l'argent aux fédérés. On avait entendu les gardes nationaux crier: Vive l'Empereur! etc., etc.

Inutile d'ajouter que tous ces mensonges n'ont produit d'autre résultat que de faire rire aux dépens de leurs inventeurs.

Et il en sera encore de même aujourd'hui. Nous n'avons rien à craindre des dénonciations de l'Événement, cette succursale de la rue de Jérusalem, car le gouvernement a bien autre chose à faire, en ce moment, qu'à s'occuper de nous.

Univers.

D'après les informations du *Figaro*, qui semble s'être ménagé un poste de confident libre, on s'acheminait à la paix, ainsi que nous l'avons plusieurs fois annoncé. M. Thiers garderait le sceptre dans ses ongles un peu rognés pour satisfaire aux convenances.

Il faut tenir compte de cette version:

Le vrai peut quelquefois se trouver vraisemblable.

M. Thiers ayant bien voulu gratter à la porte entre-bâillée de la commission, elle s'est ouverte, et l'on a causé amiablement. M. le président, un peu irrité, mais d'une irritation qui ne paraissait pas sans amour, a dit à la majorité, comme Pauline à Polyucte:

Tu te fais un bonheur où je ne serais pas!

La majorité attendrie a répondu: — Impossible! Il a poursuivi: — Je n'ai pas voulu t'offenser et te déplaire; je ne veux que te sauver. Elle a repris: — Je m'en doutais bien!

— Mais quelles paroles dures, a continué M. Thiers, et comme vous sembleriez me mettre sur la sellette! — Mais quelles imprudences, a murmuré la majorité, et comme la République semblait vous donner dans l'œil! — C'est ce Changarnier! — C'est cette gambettaille!

Et passant de Polyucte au Cid:

O mortelles douleurs! — ô comble de misères! Chimène, qui l'eût cru? — Rodrigue, qui l'eût dit?

Rodrigue est entré en explications; Chimène a écouté benignement, Rodrigue a offert de mourir; Chimène:

Va, je suis ta partie et non pas ton bourreau!

Enfin, il a été convenu que l'on se reverrait pour achever de plaider. Chimène a reconduit avec révérences et œillades Rodrigue, qui se retirait à reculons pour la voir plus longtemps; et entre les deux portes on a entendu comme voltiger un baiser.

Les gens experts disent que Gambetta aura le sort d'un étourneau par trop léger, et Changarnier celui d'un jaloux par trop austère. Ils tiennent le raccommodement pour fait.

Cela rappelle une scène qui se passa jadis dans ce palais de Versailles, entre Louis XIV et Mme de Montespan, brouillés. Bossuet fut le Changarnier de cette pastorale. Il en naquit M. le comte de Toulouse, un bâtard. Qui sait si du raccommodement d'aujourd'hui ne naîtront pas les lois constitutionnelles?

C'est le cas de dire en amendant un peu le proverbe: Tout est mal qui finit bien.

L. VEUILLOT.

brini, dont tous les mokhadems préchèrent aussitôt la guerre sainte.

En l'espace de quelques jours, la rébellion s'étendait dans toute la Kabylie et dans une partie notable des provinces de Constantine et d'Alger; Bordj bou Arreridj, Fort National, Tizi Ouzou, Dra el Mizan, Bougie, Dellys, étaient étroitement bloqués; plusieurs villages étaient détruits; de nombreuses exploitations françaises étaient ravagées; plus de 150 colons avaient été massacrés. On était venu à voir les populations de l'Est de la plaine de la Mitidja affluer sous les remparts d'Alger, poussant devant elles ce qu'elles espéraient sauver de bétail et de mobilier.

Cependant, ainsi que je l'ai dit, nous n'avions plus de troupes régulières en Algérie; les armées de Sedan et de Metz étaient encore prisonnières en Allemagne, et Paris soulevé allait exiger pendant longtemps l'emploi de tout ce qui pourrait être reconstitué de forces militaires. Des détachements de milices, quelques faibles régiments de marche, quelques bataillons de mobiles et de mobilisés envoyés de France, avec une division de l'escadre, c'est tout ce qu'on put d'abord opposer au flot envahissant de l'insurrection. Avec des moyens d'action aussi restreints, il était impossible de songer à suivre un plan stratégique d'ensemble; souvent il fallait détourner une partie des contingents d'un premier objectif pour faire face ailleurs à de nouveaux et plus pressants périls. Mais ce n'est point ici la place d'un récit des faits militaires qui ont rempli la plus grande partie de l'année 1871.

Je ne puis cependant y avoir fait allusion sans rappeler les services éminents des généraux Lallemand et de Lacroix, et sans payer un juste tribut d'éloges à l'armée, à notre marine, qui, dès le premier jour, a si puissamment secondé la défense des villes bloquées sur le littoral, enfin aux milices coloniales qui, sous le commandement de l'autorité militaire, se sont montrées pleines d'entrain et de bravoure.

C'est dans les combats soutenus par la colonne du général Cerez, que le bach agha El Mokrani, le premier promoteur et le principal chef de la révolte, a trouvé la mort.

Avant 1789, les hospices de France, possédaient des biens considérables — on évaluait à 30 millions! le revenu de ces biens. — Un des premiers soins de la révolution, fut de s'en emparer, de les déclarer nationaux, et de les mettre en vente. La religion avait ramassé ces trésors, pendant des siècles pour le soulagement des pauvres; la révolution se hâta de les dissiper. C'est ainsi qu'elle aime le peuple et veille à ses intérêts.

Chronique locale et méridionale.

COUR D'ASSISES DU LOT.

Présidence de M. CALMELS DE PUNTES, conseiller à la cour d'Agen.

Liste des Jurés.

- Souiry, Pierre, propriétaire à Prendeignes.
- Bayles, Antoine, coutelier à Cahors.
- Sérager, Bernard, prop. à St-Denis (Martel).
- Salgues, Etienne, propriétaire à Souillac.
- Francoal, Jacques, propriétaire à St-Sulpice.
- Fourcade, Pierre-Henri, receveur à Gourdon.
- Destruels, Pierre, cultivateur à Linac.
- Tourriol, Maurice, huissier à Gourdon.
- Ferby, Bernard, négociant à Valroufié.
- Frauciel, Félix, propriétaire à Martel.
- Fréjaville, Jean, cafetier à Camburat.
- Deveaux, Edouard, propriétaire à Gourdon.
- Greil, Louis, md d'habits à Cahors.
- Frayse, Robert-Jean, doct. méd. à Lacapelle.
- Vernète, Jean-Bap., géomètre à Frontenac.
- Gagnebet, Jean-Bap., teinturier à Souillac.
- Besson, Jean, marchand à l'hospitalet.
- Desprats, Alphonse, limonadier à Castelnau.
- Goudoubert, Antoine, cultivateur à Meyronne.
- Avit, Jean, propriétaire à Valroufié.
- Grégoire, Pierre-Célestin, employé à Cahors.
- Boudou, Louis-Charles-Guill., avocat à Cahors.
- Bonneval, Antoine, propriétaire à Bétaille.
- Dubouquet, Henri, propriétaire à Vayrac.
- Couderc, Baptiste, propriétaire à Laurettes.
- Rames, Jean-Louis, propriétaire à Lugagnac.

Raffy, François, cultivateur à Linac.
Calvagnac, J.-F., maire de St-Hilaire-Bessonnies.
Valette, J.-L.-B., maire de Moncléra.
Soulatié, Justin, propriétaire à Prudhomat.
Raffy, Jean-Louis, propr. à St-Martin-de-Vers.
Vergnères, Jean-Bapt., vétérinaire à Prayssac.
Gary, Baptiste, propriétaire à Souillac.
Bourdarou, Antoine, propriétaire à Vayrac.
Périé, Joseph, marchand à St-Céré.
Salvat, François, propriétaire au Montat.

Jurés supplémentaires,

Armand, Emile-Etienne, contrôleur à Cahors.
Fénoillet, Achille, employé à Cahors.
D'Armagnac, François-Casimir, prop. à Cahors.
Bonenfant, Jean, économiste au lycée de Cahors.
Agié, François, tonnelier à Cahors.
Godinaud, Jean, profess. de musique à Cahors.

Audience du 25 novembre.

Affaire Cagnac Marie. — Infanticide.

Marie Cagnac, de Gréalou, domestique, âgée de dix-neuf ans, accusée d'avoir donné la mort à son enfant nouveau-né, a été reconnue non coupable par le Jury, et rendue à la liberté.

Ministère public : M. Valette, procureur de la république.

Défenseur : M^e Duc.

Audience des 25 et 26 novembre.

Affaire Combe A. — Vol qualifié.

Reconnu coupable de vol, l'accusé Combe, repris de justice, a été condamné à sept ans de travaux forcés.

Ministère public : M. Cieutat, substitut.

Défenseur : M^e Lagarrigue.

Nous lisons dans le Courrier de France :

Des instructions officielles sont données aux préfets en vue de connaître le nombre de municipalités qui se sont volontairement absentes d'assister à la cérémonie religieuse des prières publiques ordonnées par l'Assemblée nationale.

Le nombre, déjà connu, est élevé.

M. Septfonds, retiré à Ruyres, ancien curé, est mort la semaine dernière, à l'âge de 85 ans.

M. Roussel, ancien magistrat, ancien préfet, s'est fait réinscrire au barreau de Cahors auquel il a appartenu autrefois.

PÊCHE DU LOT.

Le public est prévenu qu'il sera procédé, le 20 décembre 1872, et jours suivants, s'il y a lieu, à dix heures du matin, en l'Hôtel de la Préfecture, à l'adjudication du droit de pêche, dans la rivière du Lot, pendant les années 1873 et 1874. L'adjudication sera faite par la voie des enchères.

Un exemplaire du cahier des charges, contenant les règles et conditions de l'adjudication, est déposé à la Préfecture (bureau des travaux publics) où on pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

Par décision de M. le ministre des travaux publics, en date du 19 novembre 1872, rendue conformément à l'avis du bureau général des ponts et chaussées, le projet de construction de la cale d'abordage au bac de Floirac, montant à 4,500 fr., sera exécutée entièrement aux frais de l'Etat.

M. Brugalières, maire de Floressas, vient d'obtenir une médaille d'argent à l'Exposition universelle et internationale de Lyon, pour ses vins vieux, des domaines de Chambeau et de Paillas.

M. Lasserre vient d'être élu membre du Conseil d'arrondissement pour le canton de Catus, en remplacement de M. de Valon, décédé.

Le ministre de la guerre vient de décider que dorénavant les officiers, les sous-officiers, brigadiers et élèves brigadiers, seront tenus d'assister au cours de géographie, où les officiers devront leur apprendre à lire rapidement les cartes dressées par l'état-major.

Des cartes vont être, à cet effet, envoyées dans tous les régiments.

Le ministre de la guerre vient de faire publier cette nouvelle circulaire :

Versailles, 14 novembre 1872

Les jeunes gens dont les connaissances professionnelles ne rentrent pas exactement dans l'une des séries (agriculture, industrie, commerce); par exemple ceux qui appartiennent aux administrations publiques (ponts et chaussées, finances, préfectures), ceux qui se destinent au notariat, etc. sont classés suivant leur demande dans la série dont ils se rapprochent le plus, et interrogés sur les matières concernant leurs professions ou leurs fonctions.

La circulaire suivante a été adressée aux préfets :

« Paris, le 14 novembre,

« Monsieur le préfet, bien que les opérations de la classe de 1871 ne soient pas encore terminées, il n'en convient pas moins de procéder dès à présent, comme à l'ordinaire, au recrutement des jeunes gens appelés, par leur âge, à faire partie de la classe 1872.

« Les tableaux de recensement devront être publiés et affichés les 1^{er} et 2^e dimanches du mois de janvier 1873.

« Je vous invite à donner des ordres dans ce sens aux maires des communes.

« Vous recevrez, du reste, incessamment, une instruction pour les opérations préliminaires des classes.

« Recevez, etc., etc.

« Pour le ministre de la guerre,

« Le directeur général du personnel, Signé : RENSON.

L'attention de M. le ministre de la guerre ayant été appelée sur la position des militaires de la gendarmerie par suite de la cherté des vivres, a demandé des renseignements à l'effet de savoir s'il y avait lieu de leur allouer un supplément de solde, ainsi que cela a lieu pour les brigades de Lyon, St-Etienne, Marseille et Toulouse.

Le ministre de la guerre vient de prendre une mesure excellente pour procurer des sous-officiers à l'arme de la cavalerie. Il vient de décider que les jeunes gens de la classe civile qui voudront entrer à Saumur y seront admis en qualité de cavaliers-élèves pendant l'année scolaire de 1873, après un examen dont le programme vient d'être arrêté.

Ceux des cavaliers-élèves qui auront satisfait aux examens semestriels seront nommés brigadiers à l'Ecole, et s'ils passent d'une manière convenable leurs examens de sortie, ils seront envoyés à la fin de l'année dans un régiment, avec le grade de maréchal-des-logis.

Les engagés volontaires qui voudront devancer l'appel et profiter des avantages ci-dessus, ne devront pas avoir moins de dix-sept ans et plus de vingt-un ans accomplis, et ils devront, en outre, s'habiller et se rendre à Saumur à leurs frais.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser à tous les Recteurs la circulaire suivante :

Monsieur le Recteur,

Dans tous les lycées, les cours de physique et de chimie se font dans une classe spéciale où l'on peut facilement mettre sous les yeux des élèves les objets de démonstration. Il serait vivement à désirer qu'une disposition analogue fût adoptée pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie, qui exige des cartes nombreuses dont le déplacement n'est pas sans inconvénient. Mais la situation des fonds commande la plus sévère économie et ne permettrait pas d'effectuer, en ce moment, les dépenses que nécessiterait cette amélioration, si elle était généralisée.

Je vous prie, toutefois, de me faire connaître, le plus tôt possible, les lycées de votre ressort où il existe une classe particulière pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie et ceux dans lesquels l'appropriation de ce local n'exigerait qu'une minime dépense à laquelle l'établissement pourrait faire face avec ses propres ressources.

Recevez, etc.

Jules Simon.

Nous lisons dans le Journal de Lot-et-Garonne :

Nos amis partageront la satisfaction que nous causent les résultats de l'élection du canton de Seyches.

Sous la vigoureuse impulsion du parti impérialiste, la cause de l'ordre vient de remporter dans ce canton un succès que les circonstances politiques rendent encore plus éclatant.

Le candidat républicain, qui se plaçait sous le patronage de M. Thiers, a été battu par une majorité de près de huit cents voix, et c'est le candidat impérialiste, M. Boisvert, recommandé par le Journal de Lot-et-Garonne, qui sort victorieux du scrutin.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 12 novembre 1872.

- Philosophie.
Mathématiques : 1 Serrano; 2 Cayla.
id. 1 Gasc; 2 Gez.
Version grecque : 1 Rives; 2 Valmary.
id. 1 de Colomb; 2 Calmels.
id. 1 Girardeau; 2 Rochette.
id. 1 Lagaspie; 2 Albert.
Grammaire Fran. : 1 Nouvelles; 2 Bertrandry.
id. 1 Lapouble; 2 Tailhade G.
Thème Latin : 1 Martefon; 2 Roussel.
Exercices Latins : 1 Couret; 2 Aymon.
id. 1 Tinel; 2 Féty.
id. 1 Soulié; 2 Gatineau.
Français : 1 Bonnet; 2 Vallès.
id. 1 Soulié; 2 Caussil.

Pour la chronique locale: A. Layton

Dernières nouvelles

La plupart des journaux ont raconté que le compte-rendu de la séance du 22 novembre, au sein de la commission Kerdrel, n'avait été publié que par suite d'indiscrétions surprenantes de l'entourage de M. Thiers. M. d'Audiffret-Pasquier, président de la commission, adresse à ce sujet la lettre suivante au Français, au Journal de Paris, etc., etc.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Plusieurs journaux ont publié de prétendus comptes rendus des séances de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Audren de Kerdrel.

Ces récits manquent d'authenticité, puisque les commissaires se sont engagés sur l'honneur à tenir leurs délibérations secrètes; quel que soit leur auteur, ils sont faux, parce qu'ils sont incomplets.

Veillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le président de la commission : DUC D'AUDIFFRET-PASQUIER.

Ce dimanche matin.

On lit dans Paris-Journal :

L'incertitude est chaque jour plus grande, et chaque heure accroît l'inquiétude de ceux qui, comme nous, auraient désiré une entente.

Ce qui nous paraît assuré, c'est que les conservateurs, mécontents de voir M. Thiers adhérer de préférence aux conseils de la gauche, — oui, de cette gauche qui, au scrutin du 18, l'a abandonné par crainte de M. Gambetta, — veulent absolument en finir.

Ce qui paraît certain, c'est que l'Assemblée peut se trouver amenée, par la discussion sur la proposition de M. de Kerdrel, à mettre à la place de M. Thiers ou le général Changarnier, ou M. Grévy, et à acclamer un nouveau ministère. Si l'on en croit les organes officieux, M. Thiers aurait pourtant dit, ces jours-ci, aux députés de la gauche : « Je suis inamovible, et moi seul, je puis décider ma retraite. » Si M. Thiers a effectivement tenu ce langage, il connaît mal les dispositions de la majorité, dont il dépend.

Ce qui est évident, c'est que le pays anxieux, l'Europe attentive à nos débats, tout ce qui réfléchit, tout ce qui prévoit, sentent les conséquences d'une entente du gouvernement avec la gauche. Ce serait Gambetta et le radicalisme l'emportant à bref délai. Et cela, quand les Prussiens sont encore là, chez nous, à nos portes ! Vienne cette hypothèse lugubre

à se réaliser, nous sentirions bientôt les conséquences de l'entrevue de Berlin, et la Prusse, la Russie, l'Autriche ne tarderaient pas à nous montrer d'un commun accord ce qu'elles ont décidé contre la France, pour le cas où la France se déciderait à être le foyer de la révolution universelle. L'Europe est d'accord contre nous, si nous nous tournons à la Commune légale. Jamais elle ne supporterait notre rechute en de certaines mains.

Le centre droit a tenu une réunion dimanche matin au Grand-Hôtel. Sous l'influence du vote de la veille, considéré comme hautement significatif, ses membres affirmaient que l'on pouvait compter sur l'entente absolue de la majorité.

Versailles, 23 novembre 1872.

Les idées sont aujourd'hui au noir. Il est certain que jusqu'à présent l'entente n'a pu s'établir entre M. Thiers et la majorité de la commission, celle-ci ne voulant pas céder sur la question de la responsabilité ministérielle et sur l'urgence de fixer les rapports entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, tout en proposant d'ajourner après la libération du territoire les solutions constitutionnelles (seconde chambre et renouvellement partiel) qu'a réclamées M. Thiers. On croit donc que telles seront les conclusions du rapport de M. Batbie qui doit être lu à la commission aujourd'hui à 2 heures, et qui, dit-on, sera disposé demain ou peut-être ce soir à la fin de la séance.

La situation est critique, sans doute, mais, j'ai lieu de croire qu'elle n'est pas désespérée. Les pourparlers officieux n'ont pas cessé, en effet, entre le gouvernement et les représentants des fractions de la droite et il est toujours permis d'espérer que de part et d'autre le dernier mot n'a pas été dit; c'est pour cela que je doute fort du dépôt du rapport Batbie, pour la séance d'aujourd'hui. Quant à la discussion publique, il paraît difficile qu'elle puisse venir avant jeudi et, si elle était reculée au-delà de cette époque, il faudrait y voir une marge nouvelle laissée à des négociations qui évidemment seront poursuivies jusqu'à la dernière heure.

En résumé, quelques personnes croient encore à une entente, mais le plus grand nombre ne la croient plus possible entre M. Thiers et la majorité de la commission. Reste à savoir maintenant si, la question étant soumise à l'Assemblée, celle-ci saura soutenir jusqu'au bout la commission.

M. le comte de Chambord aurait écrit de nouveau à ses amis de l'Assemblée de se tenir fermement sur le terrain du pacte de Bordeaux.

Versailles, 25 novembre 1872.

Au moment où je vous écris, M. Batbie lit son rapport au sein de la commission Kerdrel. Il n'est pas probable que ce rapport soit communiqué aujourd'hui à l'Assemblée nationale. La droite, le centre droit et une fraction du centre gauche sont d'accord de plus en plus, pour obtenir des concessions, et changer les conditions du gouvernement.

Dépêche Télégraphique

Versailles, 26 novembre 1872, 10 h. 30 matin.

Le rapport de M. Batbie sera lu aujourd'hui en séance publique.

Le rapport constate que des explications satisfaisantes sur la forme républicaine et contre le radicalisme ont été données par M. Thiers; mais il repousse toutes réformes constitutionnelles avant le vote sur la responsabilité ministérielle.

Le rapport demande la nomination immédiate d'une commission pour présenter, dans le plus bref délai, un projet de loi sur la responsabilité ministérielle.

Bourse de Paris.

Paris, 26 novembre 1872, soir.

Table with 2 columns: Rente 3 p. % (52.90), 4 1/2 p. % (75.75), 5 p. % (85.75)

Annonces

A paru le 5 juillet : 10 centimes la livraison : **LE PROCÈS BAZAINE.** — En vente : rue Dauphine, 20, à Paris et chez tous les libraires.

Le grand procès qui va s'ouvrir à Versailles devant le Conseil de guerre, voté par l'Assemblée nationale, le 16 mai 1872, sera une des pages les plus dramatiques de l'histoire contemporaine : jamais intérêt plus poignant ne se sera attaché à un débat judiciaire.

Nous recueillerons et reproduirons chaque jour fidèlement le compte-rendu de ces débats.

Mais avant le procès, il y a ce que nous appelons : les préliminaires du procès. C'est-à-dire, les documents biographiques et historiques de la cause. Nous les avons tous réunis, en voici le sommaire :

introduction. — Biographie. — Les batailles sous Metz. — L'intrigue de M. Régnier. — Le général Bourbaki à Londres. — Le général Boyer au quartier général du roi de Prusse. — Agitation à Metz et dans l'armée. — Le protocole de la capitulation. — Les derniers jours de Metz.

La circulaire de M. Gambetta. — Le rapport de M. de Valcourt, inséré au *Moniteur officiel*. — Protestations de l'armée. — Lettre de Bazaine datée de Cassel. — Rapport officiel de Bazaine publié à Berlin. — Le maréchal Bazaine jugé par le général Changarnier. — La déposition de M. Rouher devant la commission du 4 septembre. — Décret de Bordeaux renvoyant Bazaine devant une commission.

Le conseil d'enquête sur la capitulation. — Lettre de Bazaine à M. Thiers, demandant des juges. — Le maréchal Bazaine se constitue prisonnier. — La maison de l'avenue de Picardie à Versailles. — Discussion et vote de la loi sur le conseil de guerre.

L'article 209 du Code militaire. — Le général Rivière chargé de l'instruction. — Les plans de Metz et des batailles. — 2,400 pièces. — Les éphémérides de l'instruction.

Cette première partie formera huit livraisons de 16 colonnes chacune, ornées de portraits, vues plans etc.

Il paraîtra 2 livraisons par semaine à partir du 5 juillet.

La seconde partie faisant suite, et également illustrée : **LE PROCÈS BAZAINE**, paraîtra par livraisons semblables le lendemain de chaque audience.

Le tout formera un beau volume illustré, avec titre et table analytique des matières.

AVIS. — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de *Viande Liébig*. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre

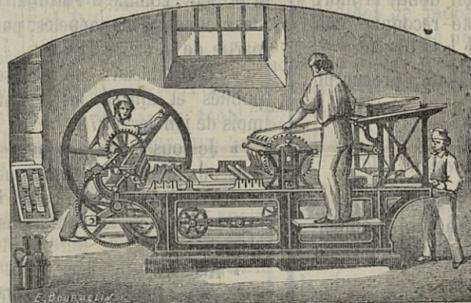
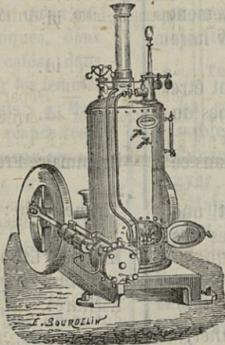
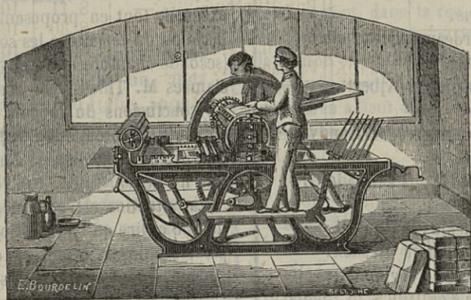
de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés. Pots de toutes dimensions.

Le *Temps* annonce qu'il donne à tous ses abonnés nouveaux tout ce qui a paru du beau roman de Georges Sand : **Nanon**, dont il poursuit et va terminer la publication, et en même temps l'analyse complète (avec reproduction des principales dépositions) de l'enquête parlementaire sur les événements du 18 mars. — Bureaux : Faubourg Montmartre, 10. — Trois mois, 17 fr.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

SPÉCIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Trois Presses mécaniques mues par la vapeur.



IMPRIMERIE DE A. LAYTOU & FILS, RUE DU LYCÉE

OUVRAGES DE VILLE

Journaux — Labeurs — Mémoires — Brochures — Affiches
Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers
Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès
etc. — etc. — etc.

OUVRAGES DE LUXE

Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures
Livres — Registres avec réglure en tous sens
Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats
etc. — etc. — etc.

Cette Maison se charge d'exécuter avec soin les travaux les plus importants et de les livrer dans un très-court délai

JOURNAL DU LOT. — Abonnements : Un an, 46 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

En vente chez tous les libraires

XANO D'OYME

Sa vie, Ses malheurs, Sa mort. — Le siège de Cahors. — Le collège Pélegri. — La maison Henri IV. — La chanson.

(Légende Quercinoise)

par Léon VALÉRY, de Lalbenque

20 centimes. — ENVOI FRANCO PAR LA POSTE : **25 centimes.**

A VENDRE

En bloc ou à parcelles

L'entier domaine de M. Emile Baldy et de dame Darnis, de Bonne-Coste, sa sœur, situé au mas Daudral, commune de Mechmont, à 21 kilomètres de Cahors.

Ce domaine se compose d'une Maison neuve, belles caves, remise, four, foinil, étables, basse-cour et jardin contigu, ne formant qu'un seul article ; Grange et pâtos, terres labourables, prés, bois, vignes, châtaigneraie et friches, d'une facile exploitation.

Beaucoup de facilités pour les paiements.

S'adresser à M. Lacand, expert-géomètre, ou à M. Meulet, son gendre qui se rendront sur les lieux tous les jeudis et dimanches.

AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

AVIS

Rez-de-chaussée, avec jardin, à louer vers le premier décembre, rue Ste-Claire, maison Salinié.

S'adresser à M. SALINIE, rue Fénélon.

LE CHOCOLAT MENIER

SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom

GRAND SUCCÈS

LA VELOUPINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible : aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

La Goutte et les Rhumatismes

sont complètement guéris par la

OUATE ANTI-RHUMATISMALE DU D^r PATTISON

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de gouttes et les affections rhumatismales de toute espèce. — En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr. chez, M. J. Duc fils, à Cahors.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine. Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.